

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel

N° W19-565602

ND 48073

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

9619

Société : RMM

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

GRINE Abdesslam

Date de naissance :

08/03/1962

Adresse :

Tél. 0665122088

Total des frais engagés :

3200,0

Cadre réservé au Médecin

Dr. Khatid LOUGHZAIL
Spécialiste en ophtalmologie
Angle Av. Med Diouri & Rue Yarmouk
App. N°1, 1er étage - Kénitra
0537 37 13 36 / 0537 37 13 33

Date de consultation :

12.10.20

Nom et prénom du malade :

Grine Selma

Age: 58

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Correction de l'oeil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent et au médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration, avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

20 NOV. 2020
MUPRAS
ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12.10.20	C	1	200.00	INP : INP 051156900 Dr. Khalid LOUGHZAM Spécialiste en ophtalmologie Angle Av. Med Diouri & Rue Yarmouk

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>Opticien SUPER LENS 3,Rue Kéira Elizbeth Kénitra 05 37 37 53 49 ABOTENI Med</i>	13/11/2022 220085					3000 DT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. Khalid LOUGHZAIL

Spécialiste en Ophtalmologie

Ancien Interne à la Fondation

A.de Rothschild (Paris)

Diplômé de la Faculté de Médecine
de Rabat et de Paris

Angiographie Rétinienne Numérisée

Laser - Pachymétrie

Echographie Oculaire

Phacoémulsification



الدكتور خالد لغزابل

أخصائي في أمراض وجراحة العيون

طبيب داخلي سابق بمؤسسة وتشاد

لطب وجراحة العيون (بياريس)

تصوير الأوعية الشبكية الرقمية

العلاج بأشعة اليزر

تصوير العين بالمواجات فوق الصوتية

التصوير الشعاعي الظبقي

جراحة العجلالة بالدبدبات مافوق الصوتية

Kénitra le : **12 octobre 2020** : القنيطرة في

Mile GRINE Salma

N° LOT:

EXP

PPV

191117E

5/2022

52DH90

Monture + verres correcteurs

Antireflets

OD = - 1.00 (- 0.50 à 175°)

$$OG = -1.00 \text{ (-} 0.75 \text{ à } 170^\circ\text{)}$$

Dr. Khalid LOUGHZAIL
Spécialiste en ophtalmologie
Angle Av. Med Diouri & Rue Yarmouk
Appt. N°1, 1er étage - Kénitra
0537 37 13 36 / 0537 22 11 22

زاوية شارع محمد الدبوري وزنقة اليرموك عمارة رقم 1 الطابق الأول (فوق البنك الشعبي) - القبيطرة : 0537.37.13.33 - 0537.37.13.36
Angle Av. Med Diouri et Rue Yarmouk - Appt. N° Premier étage [au Dessus de la Banque Populaire]



FACTURE N° 001171

Kénitra, Le 13/11/20

M. Grine SALMA

Vision de Loin

œil D	175°	cyl = 0.50	SPH = 1.00	900	DH
œil G	170°	cyl = 0.45	SPH = 1.00	900	DH

Vision de Près

œil D	cyl	SPH		
œil G	cyl	SPH		
VERRE	Arganique Traitement de lens Bleu			
MONTURE	GUESS			

Amenez la présente facture a la somme de trois mille dinhams

TOTAL

3000 DH

SUPER LENS
 Opticien Optométriste
 3, Rue Reine Elizabeth Kénitra
 05 37 37 53 49

3, Rue Reine Elizabeth - Kénitra - Tél.: 05 37 37 53 49